



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N°2016/78

portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace-Lorraine–Champagne-Ardenne

LE PREFET DE REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur FRATACCI préfet de la région de la région Alsace – Champagne- Ardenne- Lorraine ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

VU l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des directions régionales de l'équipement, modifié par l'arrêté du 20/11/2001 ;

.../..

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 avril 2002 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010/38 du 16 février 2010 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012/33 du 22 mai 2012 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012/34 du 22 mai 2012 portant nomination d'un régisseur de recettes suppléant auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-390 du 1^{er} octobre 2012, modifié par l'arrêté n°2015-199 du 31 juillet 2015, portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-200 du 31 juillet 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes et de son suppléant auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/03 du 4/1/2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/18 du 4/1/2016 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine à compter du 4/1/2016 ;

Vu l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques - directeur départemental des finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne en date du 31 décembre 2015 ;

VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques – directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 26 janvier 2016 ;

VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques – directeur départemental des finances publiques des Vosges en date du 26 janvier 2016 ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2015 nommant M.GARAU, secrétaire général pour les affaires régionales d'Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine;

ARRETE :

Article 1^{er} : Madame Isabelle MOUCHOT, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, est nommée régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace – Champagne Ardenne - Lorraine :

- pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 1^{er} février 2016,

- pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, à compter du 1^{er} mars 2016,
conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 1993 et à l'article 4 de l'arrêté du 21 octobre 1993 susvisés.

Article 2 : Monsieur Frédéric DESMET, secrétaire d'administration et de contrôle du Développement Durable administratif, est nommé régisseur suppléant :

- pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 1^{er} février 2016,
- pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 3 : Sont nommés mandataires de proximité les agents figurant dans une liste transmise par lettre recommandée par la régisseuse :

- au 1^{er}/02/2016 à la DDFIP du Haut-Rhin,
- au 1^{er}/03/2016 à la DDFIP des Vosges.

Toute mise à jour de cette liste fera l'objet d'une transmission à la DDFIP du Haut-Rhin et à la DDFIP des Vosges dans les 15 jours suivant son actualisation.

Article 4 : Le régisseur de recettes est assujéti à un cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par le barème défini par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ainsi que les administrateurs généraux des finances publiques, comptables assignataires (DDFIP du Haut-Rhin à Colmar, DDFIP des Vosges à Epinal, DDFIP de la Marne à Châlons-en-Champagne) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 2 février 2016

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales et Européennes
signé
Jacques GARAU



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N°2016/79

portant nomination d'un régisseur de recettes suppléant pour les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, et de la Marne auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne

LE PREFET DE REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur FRATACCI préfet de la région de la région Alsace – Champagne- Ardenne- Lorraine ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;

.../...

VU l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des directions régionales de l'équipement, modifié par l'arrêté du 20/11/2001 ;

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 avril 2002 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/03 du 4/1/2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016/18 du 4/1/2016 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à compter du 4/1/2016 ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2015 nommant M. GARAU, secrétaire général pour les affaires régionales d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Frédéric DESMET, secrétaire d'administration et de contrôle du Développement Durable administratif, est nommé régisseur de recettes suppléant auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, pour les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 1993 et à l'article 4 de l'arrêté du 21 octobre 1993 susvisés.

Article 2 : Le régisseur n'est pas astreint à fournir un cautionnement.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2016

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ainsi que l'administrateur général des finances publiques, comptable assignataire du département de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 2 février 2016
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales et Européennes
signé
Jacques GARAU



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTE PREFECTORAL N°2016/80

**portant cessation de fonction de la régisseuse et de son suppléant
de la régie de recettes pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**

LE PREFET DE REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

VU le décret n° 92-681 du 20 Juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 92-1368 du 23 Décembre 1992 ;

VU l'arrêté du 6 Décembre 1993 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ;

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

VU l'arrêté de création de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace en date du 5 janvier 2010 ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur FRATACCI préfet de la région de la région Alsace-Champagne- Ardenne- Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010/38 du 16 février 2010 portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012/33 du 22 mai 2012 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012/34 du 22 mai 2012 portant nomination d'un régisseur de recettes suppléant auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Alsace ;

VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques – directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 26 janvier 2016 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine;

ARRETE :

Article 1er : Madame Rossella CENTONZE cesse ses fonctions de régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 4 janvier 2016.

Article 2 : Monsieur Olivier CHERCHI cesse ses fonctions de régisseur de recettes suppléant auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, à compter du 31 janvier 2016.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ainsi que 'administrateur général des finances publiques, comptable assignataire (DDFIP du Haut-Rhin) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 2 février 2016

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales et Européennes
signé
Jacques GARAU



Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTE PREFECTORAL N°2016/81

portant cessation de fonction de la régisseuse et de son suppléant de la régie de recettes pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

LE PREFET DE REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN

VU le décret n° 92-681 du 20 Juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 92-1368 du 23 Décembre 1992 ;

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur FRATACCI préfet de la région de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-390 du 1^{er} octobre 2012, modifié par l'arrêté n°2015-199 du 31 juillet 2015, portant création d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-200 du 31 juillet 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes et de son suppléant auprès de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Lorraine ;

VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques – directeur départemental des finances publiques des Vosges en date du 26 janvier 2016 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine;

.../...

ARRETE :

Article 1er : Madame Dorianne GALLAND cesse ses fonctions de régisseuse de recettes auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine, pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2 : Madame Annick BANDURA cesse ses fonctions de régisseuse de recettes suppléante auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, pour les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace - Champagne Ardenne - Lorraine ainsi que l'administrateur général des finances publiques, comptable assignataire (DDFIP des Vosges) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Strasbourg, le 2 février 2016

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général pour
les Affaires Régionales et Européennes
signé
Jacques GARAU